



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 28

PRESENTS : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 1

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le procès-verbal de la séance du 26 août 2020, joint à la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 28

PRESENTS : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 2

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020, joint à la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 28

PRESENTS : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 3

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil municipal,

Vu le courrier de refus de Monsieur Patrick GABET

Vu le tableau du Conseil municipal, Madame Rita ANDOUCHE est le candidat suivant de la liste "Santes Agir ensemble, le sens de l'avenir",

Considérant, par conséquent, que Madame Rita ANDOUCHE est le candidat suivant de la liste "Santes Agir ensemble, le sens de l'avenir", ce qui l'amène à remplacer Monsieur Christian DELATTRE au sein du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte :

- de l'installation de Madame Rita ANDOUCHE en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Christian DELATTRE,

- de la modification du tableau du Conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

M. Hiazid BELCABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



DÉPARTEMENT

NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

Effectif légal du conseil municipal

28

COMMUNE : de SANTES

Communes de 1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	BELABBES Hiazed	29/07/1966	03/07/2020	22
Premier adjoint	Mme	DESSEIN-DETERPIGNY Martine	01/04/1954	03/07/2020	22
Deuxième adjoint	M.	HANNUS Bertrand	03/12/1956	03/07/2020	22
Troisième adjoint	Mme	HECQUET Audrey	20/07/1983	03/07/2020	22
Quatrième adjoint	M.	VANDEWEGHE Rémy	28/10/1982	03/07/2020	22
Cinquième adjoint	Mme	MARCQ-NOWAK Hélène	02/01/1985	03/07/2020	22
Sixième adjoint	M.	CAILLIAU Jean-Christophe	03/07/1967	03/07/2020	22
Septième adjoint	Mme	YSERBYT Patricia	28/10/1956	03/07/2020	22
Huitième adjoint	M.	MARESCAUX Frédéric	03/08/1962	03/07/2020	22
Conseiller municipal	M.	BOUSSEMART Xavier	06/07/1961	28/06/2020	1325
Conseillère municipale	Mme	DELABRE Catherine	15/04/1968	28/06/2020	1325
Conseiller municipal	M.	BRUERE Jérôme	20/02/1971	28/06/2020	1325
Conseillère municipale	Mme	RUYSSEN Sylvie	19/10/1972	28/06/2020	1325
Conseillère municipale	Mme	MARTIN-DECARNIN Isabelle	20/08/1974	28/06/2020	1325
Conseiller municipal	M.	DECAMPS Jérôme	21/04/1975	28/06/2020	1325
Conseiller municipal	M.	DUVERT Jérôme	29/11/1978	28/06/2020	1325
Conseillère municipale	Mme	DENIS Elodie	11/03/1984	28/06/2020	1325
Conseillère municipale	Mme	PLUQUIN Coralie	18/12/1989	28/06/2020	1325
Conseillère municipale	Mme	BOGAERT Céline	31/03/1993	28/06/2020	1325
Conseillère municipale	Mme	HENNION Victoria	20/06/1993	28/06/2020	1325
Conseiller municipal	M.	BENAMEUR Adam	04/05/1999	28/06/2020	1325
Conseiller municipal	M.	HOURDAIN Philippe	19/08/1956	28/06/2020	1312
Conseiller municipal	M.	DUJARDIN Laurent	07/08/1967	28/06/2020	1312
Conseiller municipal	M.	GUERLET Gilles	26/08/1971	28/06/2020	1312
Conseillère municipale	Mme	LECLERCQ Odile	22/06/1973	28/06/2020	1312
Conseiller municipal	M.	KASPRZYK Philippe	28/06/1977	28/06/2020	1312
Conseillère municipale	Mme	MIKOLAJCZAK Justine	02/04/1987	28/06/2020	1312
Conseillère municipale	Mme	TACQUET Isabelle	19/05/1972	01/07/2020	1312
Conseiller municipal	Mme-	ANDOUCHE Rita	26/10/1954	17/12/2020	1325

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Santes, le 17 décembre 2020,

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 4

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

Modification des membres du conseil d'administration du CCAS

Vu l'article R 123-9 du Code de l'action sociale et de la famille qui précise « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ».

Vu la délibération du 26 août 2020 du Conseil municipal fixant à 6 le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Les membres suivants ont été élus :

- Madame Patricia YSERBYT
- Monsieur Christian DELATTRE
- Madame Isabelle MARTIN-DECARNIN
- Monsieur Jérôme BRUERE
- Madame Sylvie RUYSEN
- Monsieur Philippe KASPRZYK

Considérant que le siège devenu vacant suite au décès de Monsieur Christian DELATTRE, il convient de procéder à son remplacement.

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

A cet effet, il fait appel à candidature(s).
Mme Rita ANDOUCHE se porte candidate.

Mme Rita ANDOUCHE est élue membre du Conseil d'administration du CCAS.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 3 voix
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020
Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020
Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Héléne, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 5

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Approbation du règlement intérieur de Conseil municipal - Mandat 2020/2026

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2131-1 et suivants,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son chapitre 1er du titre II du livre I de la deuxième partie de la partie législative ainsi que ses articles L.2121-8, L.2122-8, L.2122-17, L.2122-23, L.2143-2, D2121-12 et L.2312-1,

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 03 juillet 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 28 juin 2020,

Considérant que conformément à l'article L.2121-8 du code général des Collectivités territoriales, dans les Communes de plus de 1 000 habitants le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, ci-joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Article 1 :

Approuve dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Santes pour le mandat 2020/2026.

Article 2 :

Autorise monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la commune de Santes (8 avenue Albert Bernard 59211 SANTES) dans un délai de deux à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille (5, rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59000 LILLE) dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 22 voix

Contre : 7 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Héléne, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 6

N° de feuillet : 4

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de la Préfecture du Nord en date du 29 septembre 2020, demandant de préciser les conditions de la délégation, il est proposé d'abroger la délibération 2020/07 n° 4 du 03 juillet 2020,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

Article 1. Sont déléguées au Maire, pour la durée de son mandat, les compétences suivantes :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° Procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année considérée, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

- 3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 12° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € ;
- 15° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 16 D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (délibération 2020/09 N°2);
- 16° Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 17° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;

18° Autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

19° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Article 2. Les délégations consenties en application du 2° de l'article 1 prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.

Article 3. En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises par son remplaçant prévu à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 22 voix

Contre : 6 voix

Abstentions : 1 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

M. Hiazid BELABES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Héléne, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 7

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2021 étant voté au mois de mars afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations,....), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites ci-après :

Budget	Chapitres (Dépenses)	Désignation Chapitre de dépenses	Rappel Budget 2020	Montant autorisé (Maxi. 25%)
Principal	020	Immobilisations incorporelles	47 000,00 €	11 750,00 €
	021	Immobilisations corporelles	1 692 241,57 €	423 060,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 pour le budget principal dans les limites indiquées ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix

Abstentions : 5 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours/mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

M. Hiazid BELABBES, Maire de Santès

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 8

N° de feuillet : 2



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1er JANVIER 2021 (DEPENSES).

Le Conseil municipal,

Sur proposition de son maire,

décide de fixer les tarifs suivant à compter du 1er janvier 2021 :

PRIMES DIVERSES : Un arrêté sera pris valant décision d'attribution :	
Noces d'or, diamant et platine :	
OR	133,00 €
DIAMANT	200,00 €
PLATINE	220,00 €
Médaille de la Famille Française	
	65,00 €
Médaille d'honneur du travail	
ARGENT	43,00 €
VERMEIL	44,00 €
OR	56,00 €
GRAND OR	95,00 €
Concours des maisons fleuries : Un jury établira la liste des concurrents bénéficiaires par catégorie, au vu de laquelle un arrêté récapitulatif des gagnants valant décision d'attribution sera pris.	
Enveloppe globale annuelle attribuée pour ce concours : Ferme - Commerçants - Façades - Maisons mitoyennes - Pavillons Blé d'Or	2 120,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte les tarifs à compter du 1er janvier 2021.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le
présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 9

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

TARIFS COMMUNAUX 2021 (RECETTES).

Le Conseil municipal, sur proposition de son maire,

décide de fixer les tarifs suivants :

LOCATIONS DE SALLE (voir annexe jointe à la présente délibération)	
TARIFS SPECIAUX (toutes salles sauf Agora) les cautions et la facturation de vaisselle et matériels manquants ou cassés restant applicables aux tarifs définis dans le règlement des salles	
DROIT DE STATIONNEMENT :	
Sur places et marchés tarif forfaitaire par jour avec une limite d'emprise fixé à 10 mètres linéaires.	3,40 €
Tranche de 10 mètres linéaires supplémentaire	3,40 €
Emplacement de manège par jour	11,00 €
STERES DE BOIS : Prix du stère	44,00 €
CIMETIERE : Concession de 2,25m ²	
Concession cinquantenaire sans sarcophage	247,00 €
Concession cinquantenaire avec sarcophage	1 169,00 €
Concession trentenaire sans sarcophage	140,00 €
Concession trentenaire avec sarcophage	1 062,00 €
Renouvellement de concession 50 ans	248,00 €
Renouvellement de concession 30 ans	141,00 €
TAXE DE SUPERPOSITION OU DE JUXTAPOSITION	
30 ans	107,00 €
50 ans	194,00 €
100 ans	388,00 €
à perpétuité (seulement pour les concessions déjà consenties à perpétuité)	590,00 €
COLOMBARIUM :	
2 urnes - 30 ans	590,00 €
2 urnes - 50 ans	988,00 €

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

LOCATION TERRAIN FOOTBALL DU MARAIS	116,00 €
LOCATION JARDINS DU MARAIS ET BLANC BALOT NON EQUIPEE (Parcelle/An)	0,35 €/m ² /an
LOCATION JARDINS DU MARAIS ET AVENUE DE L'AMITIE PARCELLE EQUIPEE	0,53€/m ² /an
RECHERCHE GENEALOGIQUE (PLUS DE 100 ans)	
Forfait de	21,50 €
Copie d'acte, par copie	3,00 €
EMPLACEMENT TAXI	
	242,00 €/an

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte les tarifs fixés ci-dessus

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le
présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 10

N° de feuillet :

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

Tableau des effectifs en tenant compte des postes autorisés pour l'année 2021.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil municipal, d'adopter le tableau des effectifs joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le tableau des emplois ainsi proposé et qui prendra effet le 1er janvier 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Santes, chapitre 012 et articles concernés.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
M.Hiazid BELABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 11

N° de feuillet : 2



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

Marché de travaux de rénovation de la salle Robert DUJARDIN - Exonération des pénalités de retard.

Vu le marché de travaux relatif à la rénovation de la toiture de la salle Dujardin d'un montant initial de 279 038,70 €

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières régissant les modalités d'application des pénalités de retard

Vu l'allotissement de ce marché en 2 lots attribués aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Désamiantage – Entreprise DECONTAMIANTE
- Lot n°2 : Couverture bac acier – entreprise VANDAMME

Vu les ordres de services de démarrage des travaux en date du 28 juin 2018

Vu le procès-verbal de réception avec réserves en date du 23 octobre 2018

Vu le procès-verbal de levée des réserves du 26 octobre 2018

La durée d'exécution des travaux était de 3 mois

Considérant que le délai d'exécution a été dépassé pour des raisons non imputables aux entreprises titulaires. En effet durant la phase d'exécution le matériel était stocké sur le parking situé entre l'Espace Agora et la salle Robert DUJARDIN et ce dernier a fait l'objet d'un vol.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché qui devaient s'appliquer aux entreprises titulaires.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 12

N° de feuillet : 2



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Marché de travaux concernant la rénovation de la salle Agora - Exonération des pénalités de retard.

Vu le marché de travaux relatif à la rénovation de la salle Agora d'un montant initial de 399 309,22 €

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières régissant les modalités d'application des pénalités de retard

Vu l'allotissement de ce marché en 9 lots attribués aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Gros-œuvre étendu – Entreprise EDIFI
- Lot n°2 : V.R.D. – Entreprise COLAS
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium, volets roulants – entreprise France Verre
- Lot n°4 : Serrurerie – entreprise ASC ELEC NORD
- Lot n°5 : Electricité – entreprise ATEG
- Lot n°6 : Faux-plafond, plâtrerie – entreprise SAPISO
- Lot n°7 : Ascenseur, monte-charge – entreprise AEA
- Lot n°8 : Couverture zinc, étanchéité – entreprise VANDAMME
- Lot n°9 : Parquet, peinture, sol souple – entreprise S.P.D.E.

Vu les ordres de services de démarrage des travaux en date du 13 juin 2017

Vu le procès-verbal de réception avec réserves en date du 7 novembre 2017

Vu le procès-verbal de levée des réserves du 21 novembre 2017

La durée d'exécution des travaux était de 4 mois

Considérant que le délai d'exécution a été dépassé pour des raisons non imputables aux entreprises titulaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'exonération de l'ensemble des entreprises titulaires du marché de travaux relatifs à la rénovation de la salle Agora des pénalités de retard.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 13

N° de feuillet : 2



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

DECISION MODIFICATIVE N°1 - AGORA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Des écritures correctives au budget primitif 2020 sont nécessaires et qu'il convient d'apporter les ajustements suivants, dans la section Fonctionnement et propose les modifications suivantes :

	DEPENSES		
	Chapitre	Article	Montant
FONCTIONNEMENT	042	6811	+ 1000,00 €
	67	673	+ 300,00 €
	011	6135	- 1 300,00 €
TOTAL :			0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise la présente décision modificative.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le
présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 14

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE LA MEL : PROJET DE VIDEO-PROTECTION

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) compte parmi ses compétences nouvelles la prévention de la délinquance.

Subséquentement, un Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD) a été mis en place en mai 2016.

Au cœur de ses préoccupations figure un volet prévention de la délinquance avec une thématique tranquillité publique largement consacrée à la vidéo protection urbaine.

La ville de Santes va deployer un système de vidéo-protection sur l'ensemble de son territoire.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé :

- De solliciter la MEL en vue de l'attribution d'un fonds de concours afin de soutenir financièrement le projet de vidéo protection urbaine de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette demande
- D'imputer les crédits au budget de l'année de réalisation.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le
présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABDES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 15

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020
Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020
Publié le : 22 décembre 2020



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2018-06 N°12 en date du 14 juin 2018 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le
présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 16

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord.

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu l'article L.5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu la délibération 2017/03 n°18 en date 30 mars 2017 par laquelle la commune de SANTES a adhéré à iNord.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'agence iNord.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- **De désigner** M. Adam BENAMEUR comme son représentant titulaire à l'Agence, et M. Hiazid BELABBES comme son représentant suppléant.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

Résultats de vote :
Adopté à l'unanimité

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 7 voix
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020
Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020
Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N°17

N° de feuillet : 4

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE « NATURE EN VILLE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'accord de Paris du 12 décembre 2015 imposant comme objectif international de limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2°C et si possible 1,5°C d'ici la fin du siècle ;

Vu le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) métropolitain qui sera adopté en 2021 ;

Considérant la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur, de favoriser la biodiversité en ville, de développer l'agriculture urbaine et d'améliorer la qualité de vie des Santois(es),

Considérant les actions et initiatives déjà portées sur le territoire et qui s'inscrivent dans cette démarche, notamment :

- La gestion de manière qualitative des espaces verts municipaux ayant permis l'attribution du label « 3 fleurs » par le jury des Villes et Villages Fleuris,
- Le maintien de la ceinture verte de la ville comprenant notamment le Parc de la Deûle et le Relais nature, gérés par la Métropole Européenne de Lille (MEL),
- L'existence de deux parcs en cœur de ville et d'une noue paysagère dans le quartier du Blanc Balot,
- L'installation d'une ruche sur le toit de l'Hôtel de Ville et la mise à disposition d'un terrain municipal pour l'association « L'abeille noire des Weppes »,
- La création de trois jardins familiaux pour un total de 33 parcelles cultivées,
- La réalisation d'un jardin pédagogique à l'école Matisse et l'obtention du label « éco-école » pour l'école Sainte-Thérèse,
- La réalisation, grâce aux comités de quartier, d'un potager partagé au niveau du parc de la Mairie et d'un verger rue de Wavrin,
- La distribution de compost provenant du Centre de Valorisation Organique (CVO) et la réalisation de diverses manifestations (concours, exposition, marché, ...).

La Ville décide d'engager un plan en faveur de la NATURE EN VILLE reposant sur 4 axes :

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

1) VEGETALISER LE DOMAINE PUBLIC

- Recenser le patrimoine arboré,
- Préserver les arbres en tenant compte des dispositions suivantes :
 - o Abattage interdit sans raison particulière (ex : risque pour la santé ou la sécurité, maintien impossible dans des projets d'aménagement,...),
 - o Remplacement de chaque arbre abattu par au moins un nouveau spécimen,
- Accroître significativement la surface du patrimoine arboré en ville,
- Végétaliser les façades de certains bâtiments publics.

2) DEVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE

- Recenser les arbres et arbustes fruitiers puis communiquer sur ces emplacements pour favoriser le glanage urbain,
- Développer et encourager les projets de vergers et de jardins participatifs et, plus particulièrement, ceux prévus derrière le bâtiment « Arts et Loisirs » et au « 11 rue Foch »,
- Développer, accompagner et poursuivre les projets de rucher et/ou ferme urbaine,
- Inciter les promoteurs privés et bailleurs sociaux à l'intégration de pratiques d'agriculture urbaine dans les projets de construction et/ou rénovation urbaine (plantation d'arbres et arbustes fruitiers, potagers partagés, ...) et encourager les projets d'éco-quartiers.

3) FAVORISER LA BIODIVERSITE ET PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

- Favoriser la plantation d'espèces adaptées au sol, locales et mellifères,
- Aménager des zones de façon plus naturelle et en adéquation avec le milieu environnant : gestion différenciée, fauchage tardif, prairies fleuries, ...
- Poursuivre l'installation de petits habitats pour la faune (nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes, cabane à hérissons, ...) et créer des corridors écologiques.
- Préserver la ressource en eau : utilisation d'eau pluviale, paillage, ...
- Accompagner, encourager et valoriser les projets des partenaires institutionnels sur le territoire communal : trame verte – voie verte, parc de la Deûle, relais nature, chemins de randonnée, ...

4) ENCOURAGER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS

- Proposer la végétalisation de façade des particuliers, des écoles et des commerces avec la création de fosses sur le domaine public, en partenariat avec la MEL,

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020

- Sensibiliser, échanger des bonnes pratiques et relayer l'ensemble des actions proposées sur le territoire communal (ex : relais nature, opération « Plantons le décor », associations, écoles, ...) dans les différents supports municipaux de communication,
- Réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation sous forme d'ateliers (compostage, permaculture, taille des fruitiers, création de nichoirs et hôtel à insectes, cuisine...) et de plantations citoyennes (festival de l'arbre, chantiers nature, plantation symbolisant les naissances de l'année,...).
- Poursuivre et proposer des animations municipales : concours des maisons fleuries et de soupe, expositions, marché aux fleurs, ...
- Distribuer des composteurs individuels et du compost provenant du CVO, en partenariat avec la MEL, ainsi que du broyat de bois,
- Encourager les projets collectifs, agricoles, associatifs, d'école,...notamment dans le cadre de la démocratie participative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les 4 axes de cette délibération cadre ;

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure susceptible de concourir aux objectifs de cette délibération cadre.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

M. Hiazid BELABES, Maire de Santes



Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazed BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N° 18

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

Adhésion à la convention de partenariat avec la société Voisins Vigilants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2123-23,

Vu le Code Général de la Commande Publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

La collectivité souhaite mettre à disposition de ses administrés une plateforme de communication favorisant la prévention de la délinquance, l'entraide et la solidarité entre habitants d'un même voisinage.

Vu la proposition présentée par la SAS Voisins Vigilants sis 15B rue Diderot 13170 LES PENNES MIRABEAU, fixant l'abonnement annuel à 1 800 €/TTC pour un engagement de 4 ans à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Accepte la convention de partenariat avec la SAS Voisins Vigilants fixant les conditions d'abonnement et d'utilisation de l'interface web mettant en relation les Voisins Vigilants avec la collectivité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 11 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à l'espace Agora, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Hiazid BELABBES, M. JeanChristophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARCQ-NOWAK Hélène, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme MIKOLAJCZAK Justine, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Gilles GUERLET par pouvoir à Mme TACQUET Isabelle, M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme MIKOLAJCZAK Justine, M. Laurent DUJARDIN par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2020-12 N°19

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020



EXTRAIT Du REGISTRE aux DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES

Subvention de fonctionnement au profit du CCAS de Santes

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

Le budget du CCAS ne permet pas de liquider les dernières factures et charges de personnels de l'exercice 2020, cette situation résulte des conséquences liées à la gestion de la pandémie du Covid-19.

A ce titre, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000,00 €, qui permettra de mandater les dernières factures de l'exercice comptable 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise le versement de cette subvention.

Résultat de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
M. Hiazid BELABBES, Maire de Santes

Certifié exécutoire : 22 décembre 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 22 décembre 2020

Publié le : 22 décembre 2020